

Mariage civil angleterre/france

Par ch0cola, le 15/07/2010 à 14:57

Bonjour,

Je vis en Angleterre depuis un peu plus d'un an. J'ai épousé mon mari religieusement dans ce pays. A présent, nous aimerions nous marier civilement. Ceci pose plus de problèmes, car il est Algérien et a vécu sans papiers sur le sol Anglais pendant longtemps.

Le plus simple et le plus rapide serait de revenir en France. Mais mon mari étant sans papiers en Angleterre et l'Angleterre ne faisant pas partie de l'espace Shengen, je ne sais pas s'il lui est possible de passer sur le sol français par le biais d'une demande officielle.

Pourriez-vous me conseiller?

Par chris_ldv, le 15/07/2010 à 22:31

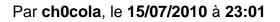
Bonjour,

Sans visa approprié votre mari ne pourra pas entrer sur le sol français (par avion, ferry ou Eurostar) et sera bloqué aux douanes.

Mariez vous civilement en Grande Bretagne puis faites retranscrire votre mariage en France.

Une fois votre mariage officialisé en France il sera possible à votre mari de solliciter un titre de séjour vie privée et familiale conjoint de français.

Cordialement,



Merci pour votre aide! C'est effectivement ce que nous voulions faire.